

Résolution 1090 (1996)¹

Problème de la désertification dans le bassin méditerranéen

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée est préoccupée par l'ampleur de la dégradation de l'environnement dans les pays du Bassin méditerranéen et, en particulier, par les conséquences néfastes du processus de désertification qui touche cette région.
2. Elle s'alarme de l'appauvrissement de la diversité biologique et de la diminution de la biomasse dus à ce phénomène, ainsi que de la dégradation et de la disparition des terres productives, qui peuvent engendrer l'instabilité économique et compromettre le développement durable de la région méditerranéenne. La conjugaison de ces phénomènes avec les changements climatiques, dont l'évolution est inquiétante, risque de donner des proportions dramatiques à la désertification.
3. Elle redoute en outre que le phénomène de désertification ne contribue à créer ou à aggraver d'importants problèmes sociaux comme la pauvreté et une sécurité alimentaire insuffisante qui s'ajouteraient à ceux découlant des migrations et de la démographie. L'instabilité politique serait encore accentuée par les disparités importantes entre les différents pays du Bassin méditerranéen.
4. L'Assemblée considère le Bassin méditerranéen comme une région d'une importance capitale pour l'Europe et elle souhaite contribuer à la stabilité politique de la région, afin que tous les pays riverains puissent bénéficier d'un développement durable sans nuire à l'environnement méditerranéen.
5. L'Assemblée soutient donc pleinement le plan de coopération élaboré lors de la Conférence euroméditerranéenne (Barcelone, 27-28 novembre 1995).
6. Elle se félicite de l'initiative de sa commission de l'agriculture et du développement rural d'avoir organisé, en coopération avec le Comité méditerranéen de la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA), le 2e Forum méditerranéen sur l'agriculture à Jérusalem (Israël) les 12 et 13 décembre 1994, pour discuter des stratégies à mettre en œuvre dans la lutte contre la désertification afin d'assurer la sécurité alimentaire et un développement économique durable dans la région.
7. Elle rappelle également sa [Résolution 792 \(1983\)](#) relative à l'agriculture méditerranéenne - problèmes et perspectives, sa [Résolution 961 \(1991\)](#) relative aux politiques d'aide alimentaire et de sécurité alimentaire, sa [Résolution 1051 \(1994\)](#) relative au développement dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture dans le Bassin méditerranéen, et elle invite les gouvernements des Etats membres, notamment ceux des pays méditerranéens, à prendre des mesures appropriées pour lutter contre la désertification dans l'intérêt des générations présentes et futures:
 - 7.1. en apportant leur soutien au processus de paix au Proche-Orient et dans la Méditerranée puisqu'une coexistence en paix est un élément essentiel pour résoudre les problèmes de la région;
 - 7.2. en favorisant une coopération entre les rives nord et sud de la Méditerranée et entre les différents pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient pour que cette région puisse bénéficier d'un développement démocratique, social et économique durable, compatible avec le respect de l'environnement;

1. Voir [Doc. 7503](#), rapport de la commission de l'agriculture et du développement rural, rapporteur: Lord Mackie of Benshie. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 29 mai 1996.



- 7.3. en prenant d'urgence des mesures pour réduire les pressions sur les ressources naturelles non renouvelables que sont le sol et l'eau (y inclus la mer) par la mise en œuvre d'une gestion rationnelle et intégrée, destinée à mieux conserver les sols et la mer, à entretenir le couvert végétal, à valoriser et à économiser l'eau, en tenant compte des éventuels effets négatifs sur l'écosystème;
- 7.4. en encourageant le recours à la biotechnologie, dans le respect primordial de la santé humaine à long terme et de l'information des consommateurs; en encourageant l'utilisation des espèces naturelles et des énergies renouvelables afin d'optimiser et de rendre durables les systèmes de production agricole;
- 7.5. en soutenant les politiques démographiques qui visent à contrôler l'accroissement de la population pour permettre de rétablir l'équilibre entre les niveaux démographiques et la capacité de charge des milieux naturels;
- 7.6. en accordant une importance particulière au développement des ressources humaines et en favorisant l'accès de tous, en particulier des femmes, à la formation et à l'information; en sensibilisant la population à la gravité du phénomène de désertification et en associant pleinement les agriculteurs à la formulation et à la mise en œuvre des politiques de lutte contre ce fléau, afin d'encourager une utilisation durable des ressources naturelles;
- 7.7. en augmentant les moyens de la recherche et en améliorant les systèmes de collecte d'informations nécessaires à l'analyse de l'état de désertification, dans le but de déterminer les domaines d'action prioritaires; dans cette perspective, il est important de soutenir les activités déployées par le Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) qui, à terme, devrait réunir en son sein tous les pays du Bassin méditerranéen;
- 7.8. en associant pleinement le Comité méditerranéen de la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) à la définition et à la mise en œuvre des actions prioritaires dans la lutte contre la désertification.